AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1) Nom, Adresse et Point de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
☏ 03 86 26 50 00 - 🖷 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

Section II : OBJET DU MARCHE

1) Description

Objet du marché :

MISE EN PLACE D'UN RESEAU WIFI PUBLIC

Code CPV :

Lot n°1 : 32412110-8 Réseau internet
Lot n°2 : 45314000-1 Installation de matériel de télécommunications
32421000-0 Câblage de réseau

Les prestations sont réparties en 2 lots et font l'objet de marchés distincts.

Lot n°01 : Fourniture et paramétrage des bornes Wifi
Lot n°02 : Câblage et installation des bornes Wifi

Les candidats ont la possibilité de répondre pour un ou plusieurs lots.

Variantes : ☐ autorisées ☒ non

Options : ☐ oui ☒ non

2) Visite sur site (obligatoire)

Pour le lot n°2, une visite sur site est obligatoire pour identifier le cheminement des câbles dans la rue (aérien, en façade, sous-terrain) et la distance avec les points de raccordement.

Les visites se dérouleront les 14 et 19 mars 2019.

Le candidat doit prendre rendez-vous au 03 86 26 50 01, aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, à savoir :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le certificat de visite, joint au dossier de consultation sera retourné au candidat, par email, dès signature par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Cette attestation devra obligatoirement être jointe à l'offre. A défaut, elle sera rejetée.

3) Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de la notification jusqu'à la livraison complète et conforme des fournitures, objet du marché.

Le système doit être opérationnel au 24 juin 2019.

Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours.

2) Conditions de participation / Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Préalablement, le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Section IV : PROCEDURE

1) Type de procédure / Mode de passation

En application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS (Marché Public Simplifié) **et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est obligatoirement dématérialisé.** Dans ce cas la réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée. La signature du marché sera demandée à postériori à l'entreprise retenue. **Le signataire doit disposer du pouvoir d'engager la société qu'il représente.**

2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Pour le lot n°1 : Fourniture et paramétrage des bornes Wifi

- **Valeur technique (50 points)**

- **Prix des prestations (40 points)**

Le critère prix sera évalué selon la formule suivante : Note = 60 x (P1) / (P2)
P1 : offre de prix la plus basse
P2 : offre de prix du candidat

- **Délais de mise en place (10 points)**

Pour le lot n°2 : Câblage et installation des bornes Wifi

- **Prix des prestations (60 points)**

Le critère prix sera évalué selon la formule suivante : Note = 60 x (P1) / (P2)
P1 : offre de prix la plus basse
P2 : offre de prix du candidat

- **Délais de mise en place (40 points)**

3) Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1) Autres informations

Le présent avis d'Appel Public à la Concurrence sera déposé sur le site internet de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire à l'adresse suivante : http://www.mairie-cosnesurloire.fr/infos-pratiques/marches-publics.html.

Adresse de retrait des dossiers :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : https://marches.e-bourgogne.fr/ (réf : WIFIPUBLIC).
En cas de problème ou d'impossibilité de téléchargement, s'adresser à la Mairie de COSNE-COURS-SUR-LOIRE dont l'adresse est indiquée ci-dessus, par écrit, fax, courriel.

Réception des offres :

Les plis seront déposés sous forme électronique sur la plate-forme dématérialisée Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (https://www.e-bourgogne.fr/).
La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site.

2) Date limite de réception des offres

Lundi 25 mars 2019, à 12 heures, délai de rigueur

3) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☏ 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffe du Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☏ 03.80.73.91.02

4) **<u>Date d'envoi du présent avis à la publication :</u>** 05 MARS 2019

Le Maire,
Michel VENEAU

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Nièvre)